

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le seize novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. PERRIN Gérard, le Maire.

**Date de la convocation** : 12 novembre 2016.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard PERRIN, Philippe BEREZIAT, Mme Françoise BEVERNAGE, M. Pierre FAVIER, MM. Daniel COMBEPINE, Claude MARANDET, Mme Pascaline DUC, M. Gilles PERDRIX, Mme Christine ANDREY, M. Christophe MARECHAL, Mmes Nadège BUIRET, Laetitia PICHON-THOMASSON.

**Excusés** : Mmes Christelle VIVERGE, Sophie RIGOLLET, M. Fabrice GODARD.

**Nombre de membres** : en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 12.

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. le Maire propose que la tâche soit assurée par Mme Laetitia PICHON-THOMASSON, ce qu'accepte l'intéressée et est validé à l'unanimité par le conseil municipal. Elle sera assistée de la secrétaire de mairie.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2016**

Une copie intégrale du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016 a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la réunion.

Il est adopté à l'unanimité, à mains levées, dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

**2. Révision des loyers des logements communaux au 1er janvier 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 6 logements en location :

- ◇ 3 logements « 1 place de la salle des Fêtes »,
- ◇ 1 logement « 39 rue de la Poste »,
- ◇ 1 logement « 10 rue des Adams »,
- ◇ 1 logement « 10 rue du Centre ».

La révision des loyers se fait au 1er janvier de chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2ème trimestre de l'année précédente, conformément à la circulaire du 30 décembre 2009.

Au deuxième trimestre 2016, l'indice de référence des loyers atteint 125,25. L'évolution annuelle de cet indice intervenant dans la révision des loyers d'habitation est de 0 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents,**

 **DECIDE** de maintenir les loyers actuels au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit :

- ◇ Mme ANCONA Colette : 283,61 €/mois,
- ◇ Mme BOUILLOUX Amélie : 331,38 euros/mois,
- ◇ M. et Mme GIRARD Daniel : 219,30 euros/mois,
- ◇ Mme GUICHARDON Lisette : 370,64 euros/mois,
- ◇ M. MARGUIN Cyril et Mme FOURRIER Pauline : 496,65 euros/mois,
- ◇ Mme PLAKAJ Stéphanie : 259,46 Euros/mois.

**3. Election des représentants au sein de la future Communauté d'Agglomération**

La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse dont la commune est membre va fusionner avec six autres intercommunalités en janvier 2017. Elle fera place à une nouvelle communauté d'agglomération.

Aucun accord local sur la composition du Conseil Communautaire de la future Communauté, conforme aux dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT, n'apparaît souhaitable.

La composition de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération respectera donc les dispositions des II et III de l'article L5211-6-1 du CGCT et sera donc composé de 118 sièges.

Le nombre de représentants de la commune sera abaissé de 2 à 1 représentant, exigeant un nouveau vote selon les dispositions de l'article L5211-6-2 du CGCT.

Il convient donc de désigner le représentant de la Commune au sein de la future Communauté d'agglomération.

Seuls les conseillers communautaires précédemment élus peuvent se présenter pour siéger au sein du nouvel organe délibérant par un scrutin de liste, sans modification de l'ordre de présentation, ni adjonction ou suppression de noms. La commune de Cras-sur-Reyssouze ne disposant plus que d'un siège au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le deuxième candidat sera désigné suppléant. Sont candidats pour occuper le poste de représentants de la Commune au sein de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse : Gérard PERRIN (titulaire) et Pascaline DUC (suppléante).

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :** Gérard PERRIN (titulaire) et Pascaline DUC (suppléante) : 12 voix.

**Sont élus conseillers communautaires au sein de la future Communauté d'Agglomération :** Gérard PERRIN (titulaire) et Pascaline DUC (suppléante).

M. le Maire est mandaté pour prendre toute mesure et signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **4. Réclamation collective en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties suite à un arrêté préfectoral reconnaissant le caractère de calamité agricole à notre commune**

Monsieur le Maire informe que par un arrêté du 2 septembre 2016, Monsieur le Préfet de l'Ain a désigné la commune de Cras-sur-Reyssouze comme présentant des dommages aux cultures objectivement comparables à ceux d'une catastrophe naturelle suite à la pluviométrie exceptionnelle de ce début d'année. Par ailleurs, les chiffres issus des récoltes des trois dernières années permettent de constater que les rendements de la plupart des cultures ont été fortement impactés par ces conditions climatiques exceptionnelles.

L'article 1398 du code général des impôts prévoit "qu'en cas de pertes de récoltes sur pied par suite de grêle, gelée, inondation, incendie ou autres événements extraordinaires, un dégrèvement proportionnel de la taxe foncière afférente pour l'année en cours aux parcelles atteintes est accordé au contribuable, sur réclamation présentée dans les formes et délais prévus par le livre des procédures fiscales".

Néanmoins, "Lorsque les pertes de récoltes affectent une partie notable de la commune, le maire peut formuler au nom de l'ensemble des contribuables intéressés, une réclamation collective qui est présentée et instruite dans les conditions prévues par le même livre".

En application de ces dispositions, de manière à assister rapidement les agriculteurs qui exploitent des terres sur la commune, il faut confirmer notre accord auprès des services départementaux des finances publiques pour mettre en œuvre cette procédure de réclamation collective.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents,**

- ✚ DECIDE** d'introduire une réclamation pour tous les propriétaires de terres agricoles affectées à la production de céréales sur notre commune ou plus généralement codifiées dans la catégorie « terre » du fichier foncier, sur la commune de Cras sur Reyssouze.

## 5. Informations diverses du maire

### • Aménagement du territoire

Les membres du Copil ont validé le nom et le siège de la future communauté d'agglomération autour de Bourg-en-Bresse : « Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ». Le siège est situé à Bourg-en-Bresse, 3 avenue Arsène d'Arsonval.

Ils ont également acté le nom des quatre conférences territoriales :

- Saint Trivier / Montrevel : Conférence Territoriale Bresse,
- Treffort / Coligny : Conférence Territoriale Bresse Revermont,
- La Vallière / BDSR : Conférence Territoriale Sud Revermont,
- BBA : Conférence Bourg Agglo.

Une Conférence des Maires se déroulera le lundi 5 décembre à 19 h 30.

Les deux premiers Conseils Communautaires auront lieu le jeudi 5 janvier et le lundi 23 janvier à 18 h 30 dans le hall d'accueil d'Ainterexpo.

### • Réintégration dans les locaux de l'hôtel de ville siège de la Communauté de Communes

Les travaux concernant la restructuration et l'extension des locaux de la Communauté de Communes et de la mairie de Montrevel en Bresse. A partir du mardi 22 novembre, les bureaux seront ré ouverts.

### • Extension du réseau Gaz naturel au parc d'activités économiques de Cras sur Reyssouze

Afin d'alimenter une partie du parc d'activités en gaz naturel, le Gestionnaire du Réseau de Distribution de Gaz, GRDF, va réaliser une extension du réseau d'environ 480 mètres depuis le hameau du Grand Montatin.

Les travaux exécutés par l'entreprise Socater dureront approximativement du 28 novembre au 30 décembre 2016.

La canalisation construite a pour objet de mettre à disposition des acquéreurs des lots situés dans la partie nord du parc d'activités économiques, l'énergie gaz naturel pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ainsi que pour les procédés industriels le nécessitant.

## 6. Compte-rendu des commissions communales, des syndicats intercommunaux et tour de table

### • Commission Bâtiments communaux

La commission s'est réunie le 27 octobre. Deux dossiers sont en cours : l'acoustique du préau de l'école et la réfection de la toiture de la mairie. Le plafond du préau de la cour de l'école sera réalisé dans un premier temps. Des devis sont en attentes. Concernant la toiture de la mairie, plusieurs entreprises ont été contactées. Après étude des devis, la commission a décidé de retenir l'entreprise LOISY de Viriat pour un montant 23 154 € TTC. Ces travaux seront réalisés en 2017.

### • Commission Eclairage Public, réseaux énergies et télécom

Monsieur le Maire a pris un arrêté, le 4 novembre 2016, portant réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception de la route des Signolles et du secteur à proximité du carrefour des routes RD 975 et RD 92a de 23 heures 30 à 5 heures 30 toutes les nuits, sur l'ensemble du territoire communal sauf dans le bourg où l'éclairage sera maintenu dans la nuit du samedi au dimanche.

Un article est paru sur le Progrès. L'entreprise interviendra jeudi 17 novembre.

### • Affaires scolaires et périscolaires

#### · Conseil Municipal Enfants (C.M.E.) :

Le conseil municipal d'enfants s'est réuni le samedi 12 novembre. Ils travaillent sur leur projet de sécurisation du centre du village. Ils élaboreront des panneaux ludiques pour sensibiliser les gens à la vitesse.

#### · Conseil d'école :

Le 1<sup>er</sup> conseil d'école s'est tenu le 8 novembre. 167 enfants ont fait leur rentrée, ce qui représente 120 familles.

Répartition des élèves par classes :

PS : 25 ; MS/GS : 27 ; GS/CP : 25 ; CP/CE1 : 27 ; CE2 : 23 ; CM1 : 21 ; CM2 :19.

Il a été rappelé qu'Aurore BOYER a été mise à disposition à hauteur d'1 heure chaque matin dans la classe des GS/CP. Les différents règlements ont été signés.

Un point a été fait sur la sécurité avec la mise en place d'un PPMS ainsi que sur les activités proposées dans le cadre des TAP.

Il a été rappelé les règles quant aux inscriptions et annulations des enfants au restaurant scolaire. Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 7 mars 2017.

- Conseil Intercommunal des jeunes :

La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 5 novembre ; 6 jeunes de 3<sup>ème</sup> étaient présents. La commune de Cras sur Reyssouze n'était pas représentée. Après discussion avec les jeunes et contenu de leurs centres d'intérêts, il a été décidé de s'orienter plus vers un travail de type contrat local de développement.

- Remplacement d'agents :

Monsieur le maire informe des remplacements en cours, consécutifs à une absence et à une restriction médicale.

- Classes transplantées

Mmes Karelle Charvet et Laure Courtois, professeurs des écoles souhaitent partir en classe transplantée en 2017.

L'APE a donné un accord de principe. La demande va être soumise à la mairie par écrit, mais la directrice veut savoir si cela peut être envisageable ou pas ? La dernière classe transplantée remonte à 4 ans. Le principe de participation est : 1/3 du montant est pris en charge par l'APE, 1/3 par la commune et 1/3 par les parents.

Le conseil municipal décide de reconduire la participation sur la même base que par le passé soit 1/3 du montant.

- Commission Assainissement

Des discussions liées au passage du réseau de refoulement sous le lit la Reyssouze sont en cours.

Les revêtements de chaussée devraient commencer cette fin de semaine.

Concernant les travaux de la nouvelle STEP, les roseaux sont plantés ; la mise en service est prévue début décembre.

- Commission Voirie

Les travaux hydrauliques de la route des Ecuets à Balvay doivent être terminés cette fin de semaine.

## 7. Questions diverses

➔ Monsieur le maire informe qu'il a reçu la copie d'un courrier adressé au Président de la Fédération des chasseurs de l'Ain par M. Guy Eglème pour signaler plusieurs problèmes de sécurité constatés lors du déroulement d'une chasse collective organisée le 11 novembre en matinée sur le territoire communal. Comme demandé par l'auteur, ce courrier est porté à la connaissance des élus municipaux.

➔ Le Conseil Local de Développement de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse organise le 6 décembre 2016 une conférence intitulée « Histoire vraie des grandes photos », animée par David Groison, journaliste. Elle se déroulera à la salle des fêtes de Montrevel-en-Bresse.

➔ Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze propose une soirée ciné-débat organisée au centre culturel d'Attignat le mardi 29 Novembre à 20h30. Le thème est « 2017, comment se passer des pesticides dans nos communes ? », une question essentielle à laquelle les communes devront se confronter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 8. Programme des rencontres et réunions prochaines

➤ Mercredi 23 novembre 2016 à 20 h : réunion avec BOURG HABITAT.

➤ Mercredi 7 décembre à 20 h 30 : Réunion publique du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21 heures 55 minutes.